

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE
POLICE NEUCHÂTELOISE

Communiqué de presse

Vigilance face à la fraude à l'investissement

Les fraudes à l'investissement ont causé un préjudice avoisinant les 3 millions de francs dans le canton de Neuchâtel en 2024. Face à ces escroqueries en hausse, la police appelle à la prudence.

Depuis le 1er janvier 2024, la police neuchâteloise a enregistré plus de 40 cas de cyber-escroqueries liées à la fraude à l'investissement. Ces arnaques, particulièrement insidieuses, ont causé un préjudice global dépassant les 3 millions de francs suisses. En moyenne, les victimes ont perdu 48'000 CHF, avec un cas atteignant un montant de plus de 700'000 CHF.

La fraude à l'investissement repose sur une méthode méticuleusement élaborée. Cette méthode consiste à vous faire verser des sommes potentiellement conséquentes sur des sites d'investissements frauduleux. Ainsi, de faux "conseillers financiers" vous contacteront ensuite régulièrement et vous inciteront à investir toujours plus d'argent. Une fois les premiers investissements effectués, ces prétendus experts redoublent de sollicitations, encourageant les victimes à engager davantage de fonds.

Lorsque les investisseurs tentent de retirer leur argent, les escrocs multiplient les excuses et, finalement, privent les victimes de leurs biens. Pire encore, certains escrocs aggravent la situation en se faisant passer pour des avocats ou des représentants d'institutions de recouvrement, promettant une récupération des fonds en échange de nouveaux paiements.

Conseils préventifs et appel à la vigilance

Face à ces pratiques, la police neuchâteloise rappelle quelques règles essentielles pour se protéger :

- Méfiez-vous des publicités et liens en ligne, notamment sur les réseaux sociaux ou certains sites internet.
- Les banques légitimes ne contactent pas leurs clients via des messageries instantanées telles que WhatsApp ou Telegram et ne sollicitent jamais d'investissements par téléphone avec insistance.
- De nombreuses plateformes frauduleuses existent, elles changent fréquemment de nom. Partez du principe qu'un investissement sur une plateforme qui n'est pas une banque est forcément problématique
- Ne vous fiez pas aux avis relatifs à une plateforme sur internet s'ils sont tous positifs, ils sont souvent manipulés.
- Si un site vous demande un premier dépôt de 250 à 300 Euros pour "tester" le service, n'y donnez pas suite, c'est un procédé habituel des fraudes à l'investissement.
- Ne réalisez jamais de virements vers des comptes à l'étranger ou suspects, même s'ils semblent être en Suisse.

- Rappelez-vous que l'argent facile n'existe pas. Les promesses de gains rapides, surtout en période d'engouement pour des cryptomonnaies comme le Bitcoin, sont souvent des pièges. Les escrocs le voient aussi comme une opportunité d'obtenir encore plus facilement de l'argent au moyen d'escroqueries.

La police neuchâteloise appelle chacun à redoubler de vigilance et à signaler toute tentative suspecte. En cas de doute, contactez directement la police avant de réaliser tout investissement.

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 05 décembre 2024